

Les fiançailles faites en base d'hytice et des mois d'ans  
du mariage futur entre nicolas pesson fils de d'hytes et  
pat lesine le gillet et francise le martrait fille de  
lexis le martrait et Louise le moan tous deux de cette  
paroisse, publié sans opposition le hente Janvier l'an  
seurrier et le dimanche de la Trinité de l'année de l'année  
conjointe en mariage et leurs ay eomé la benediction  
nuptiale en presence dud. martrait et dud. pesson  
Jan le meyer et Jan le d'voinageul quine signen  
ce jour le 21<sup>me</sup> seurrier mil le sept cent quatre vingt  
= honoraat augre le Jan de Tronelin N. de Caron

Sylvestre Nicolas Leperron fils naturel, et légitime  
de Jules Leperron, et de Catherine Le Gilet demeurant  
près le manoir Des Kourpy Nay le huitième novembre  
mil sept cent quatre vingt quatre Baptisé le même

Jour Dans l'eglise parroissiale de Cauan par le  
ministere Dubou Signant Heiteur. parant et man  
ont estez honorable homme Nicolas prigent de  
parroisse de pluzunet et damoiselle Angelique  
Cameru fille ainee de monsieur de Kouspy  
demeurante audir manoir de Kouspy 19<sup>ij</sup> Signeur

5 Nicolas Ferron, Epoux de Françoise de Martre  
agi deuvieun Seizant dix huit ans, est mort dans la  
Communion de l'Eglise, Muni des derniers Sacraments  
Le dix février mil sept cent quarante six, de Le  
Landeman son corps a été inhumé dans le cimetière  
de l'Eglise Paroissiale de Servel, le prêtre de  
Francois, de Yves Ferron ses Infants, qui ont decté  
ce seroie signé de l'Interpelleur: par B. J. Lebepric  
Pr. de Servel



serret

9 Françoise de Martres, veuve de nicolas perrou, âgée  
d'environ soixante-seize ans, est morte dans la Commu-  
5 nion de Léglise munie de ses derniers Sacraments le cinq  
Mars Mil sept cent quatre-vingt-six, & le lendemain  
son corps a été inhumé dans le cimetière de Léglise  
Paroissiale de Serret, en présence de François, &

M. de Rosperrou, Sec. la suite qui ont déclaré au Service  
Sigue de ce Interpellés. S. B. J. de Serret, Ps. de Serret